

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 059
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_161-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
.....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrente pour la mise en place d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Le développement de la mobilité propre, notamment un aménagement cohérent du territoire en bornes de véhicules électriques, afin d'obtenir un maillage cohérent et homogène au service de l'éco-mobilité.

Aujourd'hui Lectoure bénéficie de 2 bornes de recharges, une située place Descamps, posée par Territoire d'Energie Gers et une à Intermarché.

Afin d'élargir les possibilités et soutenir le déploiement de ce type de service, Madame l'adjointe au Maire propose, conformément à l'article L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, de lancer un appel à manifestation d'intérêt concurrente afin de sélectionner un opérateur économique proposant le déploiement d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

L'appel à projets est établi en vue de l'installation de deux bornes doubles dont une ultra-rapide.

La consultation donnera lieu à l'attribution d'une autorisation type occupation du domaine public. L'occupant s'acquittera d'une redevance par place de stationnement.

L'appel à manifestation d'intérêt concurrente porte sur le parking Saint Gervais.

L'installation devra respecter les normes de circulation et d'accessibilité.

L'ensemble des frais liés au raccordement électrique, à la fourniture d'électricité et à l'installation des bornes devra être pris intégralement en charge par l'opérateur.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de lancer un appel à manifestation d'intérêt concurrente afin de sélectionner un opérateur économique proposant le déploiement d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024